

MAIRIE DE L E V E N S
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité
Département des Alpes-Maritimes
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mars, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Antoine VERAN, Maire de Levens, qui constate que le quorum est atteint, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Mme Michèle CASTELLS, Mme Ghislaine BICINI, Mme Ghislaine ERNST, Mme Monique DEGRANDI, Mme Danièle TACCONI, M. Georges REVERTE, Mme Evelyne ABEL DIT DELAMARQUE, Mme Jeanine PLANEL, M. Didier GIORDAN, Mme Aline BAILLOT, Mme Maïmouna BONNEFOND, Mme Claude MENEVAUT, M. Régis GUILLAUME, M. Eric BERNIGAUD, Mme Sonia MARTIN CASANOVA, M. Gilles MAIGNANT, M. Eric GIRARD, M. Nicolas BRAQUET, M. Yan VERAN, M. François Dominique SEINCE, M. Jean-Louis MORENA.

Étaient représentés : M. Thierry MIEZE a donné pouvoir à M. Régis GUILLAUME,
M. Jean-Claude GHIRAN a donné pouvoir à Mme Monique DEGRANDI,
M. Michel BOURGOGNE a donné pouvoir à Mme Evelyne ABEL DIT DELAMARQUE,
Mme Suzanne URRUTY a donné pouvoir à Mme Michèle CASTELLS,
Mme Sophie LALOUM a donné pouvoir à M. Nicolas BRAQUET.

Mme Michèle CASTELLS est désignée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents : 22 / votants : 27.

Rapporteur : M. le Maire

**2 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE
DE LEVENS ET L'ASSOCIATION DENOMMEE « COMITE DES FETES DE LEVENS »
ANNEE 2025**

Vu la loi n° 2000-231 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n° 2001-495 du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la délibération du conseil municipal du 14 mars 2024 portant renouvellement de la convention d'objectifs entre la Commune de Levens et l'association dénommée « Comité des Fêtes de Levens » au titre de l'année 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la signature d'une nouvelle convention d'objectifs annuelle liant la Commune de Levens au « Comité des Fêtes de Levens », de sorte à préciser les objectifs et missions de cette association, les modalités du concours financier de la commune et les contrôles y afférents, les moyens (subvention, matériels, locaux) mis à sa disposition ainsi que les conditions et le contrôle de leur emploi.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention d'objectifs 2025 entre la Commune et le « Comité des Fêtes de Levens » selon le projet ci-annexé ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Fait à Levens, les jour, mois et an susdits,

Le Maire,
Antoine VERAN.

